



**XXVIII ème
Congrès
National
du SNETAP
Mai 2017**

Du 12 décembre au 3 février 2016

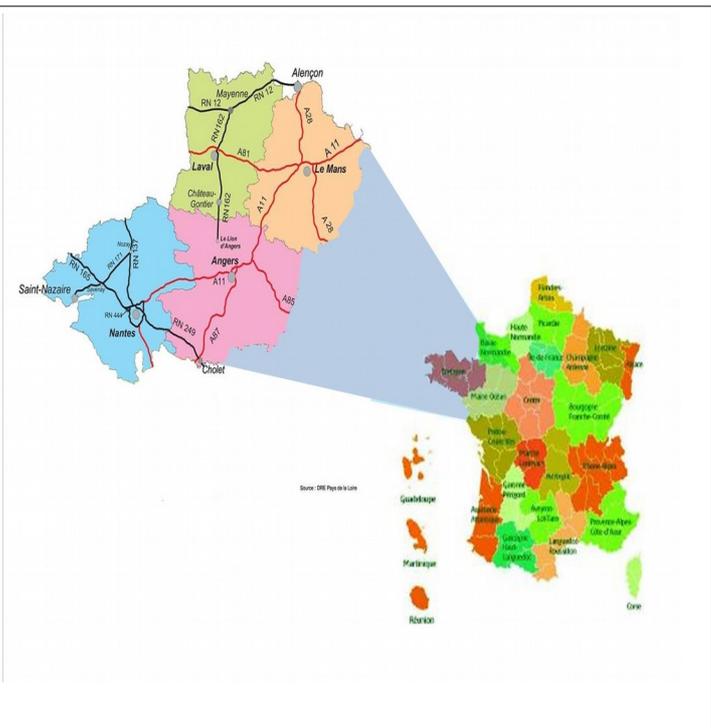
Paris, le 12 décembre 2016

APPEL DE CANDIDATURES

Secteur Vie Syndicale

Bulletin Spécial N° 1

**pour le renouvellement des secteurs
au
Conseil Syndical National**



Sommaire
28^{ème} congrès
Renouvellement des secteurs du CSN
Calendrier prévisionnel
Liste des postes à pourvoir
Acte de candidature

Le XXVIII ème Congrès ordinaire du SNETAP-FSU se tiendra du 17 au 20 mai 2017 à Laval (Mayenne - PDL)

Notre 28ème congrès s'ouvre dans un contexte d'incertitudes sérieuses quant au devenir de notre modèle social (retraites, santé, services publics,...), il se devra d'être un moment fort d'élaboration de nos mandats et des actions à conduire. De l'investissement de l'ensemble de nos adhérents dans la préparation de ce congrès, et de leur appropriation des contenus, dépendra à n'en pas douter sa réussite. La première étape dans notre marche vers le congrès de Laval réside dans le renouvellement des secrétaires de secteurs¹ de notre Conseil Syndical National.

STATUTS DU SNETAP-FSU ARTICLE 23 Attributions du Conseil Syndical National

Le Conseil Syndical National est chargé d'appliquer les décisions prises par les Congrès Nationaux. Il effectue la synthèse et la répartition de l'activité du Syndicat dont il assure le bon fonctionnement. Il convoque et organise les Congrès Nationaux, les assemblées à caractère national et peut provoquer la tenue de réunions régionales, ainsi que de toutes les commissions qu'il juge utiles. Il élit et mandate ses commissions et ses conseils statutaires. Le Conseil Syndical National statue sur les demandes d'adhésions particulières, les démissions qui lui sont soumises. Il statue à propos des litiges qui peuvent survenir dans la vie syndicale. (...)

Chaque adhérent-e doit être associé-e à ce renouvellement au sein de sa section, dans ce cadre :

- 1. dans ce cadre, avoir la possibilité de poser sa candidature au Conseil Syndical National en tant qu'élu-e de secteur pour un mandat d'une durée de 3 ans ;**
- 2. sachant que les secrétaires de secteur sont élu-e-s par les syndiqué-e-s délégué-e-s au Congrès National (mai 2017).**

Calendrier prévisionnel

(1) **Dates du congrès** : du 17 au 20 mai 2017

(2) **Publication du rapport d'activité et du rapport des trésoriers** :

Ils doivent être portés à la connaissance des adhérents 6 semaines avant l'ouverture du congrès (avril 2011).

Dates retenues :

- Discussion préparatoire en BN : 7 décembre 2016
- Approbation du rapport par le BN : 4 janvier 2017
- Publication et mise en débat : février 2017

(3) **Élection des secrétaires de secteur au Conseil Syndical National** :

Cf. calendrier et modalités page 3

(4) **Réforme statutaire**

Conformément aux statuts, toute demande de réforme statutaire devra être transmise au secrétariat général 3 mois avant le congrès national, soit au plus tard le 17 février 2017 (cachet de la poste faisant foi) – Attention : vacances de février pour la zone A à partir du 18-02 / pour la zone B à partir du 11/02 / pour la zone C à partir du 04/02.

(5) **Congrès Régionaux**

Ils doivent statutairement être organisés dans le mois qui précède le congrès national (soit courant avril).

1 Statuts article 22-4 Secrétaires de secteurs

Les secrétaires de secteurs sont chargés de secteurs d'activités syndicales. Des secrétaires adjoints de secteurs sont élus en même temps que les secrétaires de secteur, ils les assistent dans toutes leurs fonctions et les remplacent en cas d'absence. Les Secrétaires de Secteurs et leurs adjoints sont élus par le Congrès

Renouvellement du Conseil Syndical National

Le Conseil Syndical National du SNETAP-FSU est composé de :

- ↪ Secrétaires régionaux, élus tous les 3 ans à l'occasion des congrès régionaux
- ↪ Secrétaires de catégorie, élus tous les 3 ans par les adhérents de chaque catégorie
- ↪ Secrétaires de secteur, élus pendant le congrès par les délégués mandatés.

Conformément à nos statuts, le Conseil Syndical National sera renouvelé selon le calendrier suivant :

1. Appel de candidatures

- pour les secteurs dès réception et jusqu'au 3 février 2017. NB. Pour les secteurs où il n'y aurait pas de candidatures déposées dans les délais retenus, un appel de candidatures complémentaires sera fait à l'ouverture du congrès.

2. Etablissement de la liste des candidats par la commission de contrôle début mars 2017.

3. Vote pour les secteurs lors du congrès national du 17 au 20 mai 2017

L'ensemble des adhérents doit donc avoir à sa connaissance dès réception :

- ↪ La liste des secteurs à pourvoir,
- ↪ Les conditions de dépôt des candidatures.

Il est rappelé que les secrétaires de secteur sont élus pendant le congrès.

Dépôt des candidatures

Pour l'ensemble des secteurs listés ci-après, les actes de candidature et les professions de foi (voir modèle en annexe) sont adressés à la permanence du SNETAP-FSU dès réception et ce jusqu'au :
3 février 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidats, titulaires et adjoints, sera établie par la commission de contrôle, puis publiée et portée à la connaissance de tous les syndiqués.

Les candidatures doivent préciser si elles concernent le poste de titulaire ou d'adjoint.

**Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 3 février 2017
(cachet de la poste faisant foi) à :**

**SNETAP-FSU
COMMISSION DE CONTROLE
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15**

Liste des secteurs à pourvoir

| COLLEGE N° | SECTEURS | Postes à pourvoir |
|------------|--|------------------------------|
| 1 | COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 2 | COORDINATION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTE AU TRAVAIL | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 3 | COORDINATION DES C A P, AFFAIRES INDIVIDUELLES, RELATIONS AVEC L'AVOCAT | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 4 | APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 5 | PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES, RECHERCHE, FORMATION DES MAÎTRES. | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 6 | COORDINATION DE LA COMMUNICATION | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 7 | EMPLOIS PRECAIRES | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 8 | SYNDICALISME ET FORMATION SYNDICALE | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |
| 9 | VIE FEDERALE | 1 Titulaire et 1 Suppléant-e |